

Handwritten notes: "PSN 3/1" and a signature.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° SCOP 10005392			DRH - Arrivée le 27/12/2010		
Signalé <input type="checkbox"/>			Copie directrice <input type="checkbox"/>		
	PR	A	I		
Dir adj			X	CGRH	X
SEC				RS	
SGP	X			CM	
Obs : PSN pl diffusé					

DGAFP
Direction Générale de
l'Administration et de la
Fonction Publique

SG/DRH/SGP/PSP
28 DEC. 2010
ARRIVÉE COURRIER

Paris, le 18 DEC. 2010 **Ronald DAVIES**

**Sous-direction
des politiques
interministérielles**

Bureau
des politiques sociales
B9

Téléphone
01 55 07 41 92
Télécopie
01 55 07 42 94

Courriel
b9-secretariat.dgafp
@finances.gouv.fr
Adresse
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Références
B9/10-

575

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

à

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense et des anciens combattants
Madame la ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes
Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

Directions chargées des ressources humaines et de l'action sociale

Objet : Mise en œuvre des prestations interministérielles d'action sociale « CESU - garde d'enfant 0/3 ans » et « CESU - garde d'enfant 3/6 ans ».

Réf. : - Circulaire DGAFP-B9 n°2140 / DB-2BPSS-07-2194 du 2 août 2007 ;
- Circulaire DGAFP-B9 n°2141 / DB-2BPSS-07-2194 du 2 août 2007 ;
- Circulaire DGAFP-B9 n°2153 du 27 décembre 2007 (barème d'attribution).

La présente note a pour objet d'apporter des précisions relatives à la mise en œuvre en 2011 des deux prestations « CESU - garde d'enfant » – notamment de présenter quelques nouveautés concernant le « CESU - garde d'enfant 3/6 ans » – et de rappeler les modalités d'échange des titres portant le millésime 2010.

1. Formulaires de demande 2011 et nouveaux dépliants d'information

Comme chaque année, les services ministériels chargés de l'action sociale, tant à l'échelon central qu'au niveau déconcentré, ont été rendus destinataires de formulaires de demande au titre de l'année à venir, ainsi que de dépliants d'information relatifs à chacune des deux prestations.

Les formulaires 2011 seront également disponibles à compter du 1^{er} janvier 2011 sur le site internet www.cesu-fonctionpublique.fr. Ils pourront y être téléchargés et remplis à la main, ou encore être complétés en ligne avant d'être imprimés et joints au dossier de demande (ce procédé permet d'éviter toute difficulté de lecture lors de l'instruction).

A cet égard, l'essentiel des formulaires remplis par les agents en 2010 ayant été téléchargés, les quantités livrées cette année ont été revues à la baisse.

Il est rappelé que les demandes au titre de l'année 2010 (formulaires 2010) devront impérativement avoir été adressées au gestionnaire avant le 31/12/2010, cachet de la poste faisant foi. Les demandes au titre de l'année 2011 (formulaires 2011) ne pourront quant à elles être déposées qu'à compter du 01/01/2011.

2. Nouvelle plateforme téléphonique pour le « CESU - garde d'enfant 3/6 ans »

S'agissant spécifiquement de la prestation « CESU - garde d'enfant 3/6 ans », un nouveau marché a été passé pour la gestion des demandes déposées à compter du 1^{er} janvier 2011. Celui-ci a été attribué à un groupement composé de la société ACE (émetteur actuel des « CESU - garde d'enfant 0/3 ans » et « CESU - garde d'enfant 3/6 ans ») et de la société Edenred France.

Les modalités de constitution et de traitement des dossiers ne seront pas impactées par ce changement, ni l'adresse de dépôt des demandes (indiquée sur le formulaire).

A cette occasion, une version rénovée du site internet dédié à la prestation sera mise en ligne le 1^{er} janvier 2011, à l'adresse actuelle www.cesu-fonctionpublique.fr/3-6.

En outre, une nouvelle plateforme téléphonique sera disponible dès le 1^{er} janvier 2011. **Le numéro d'accès à l'information générale sur le dispositif « CESU - garde d'enfant 3/6 ans » sera désormais le 01 74 31 90 59.**

Le second numéro, réservé à l'information particulière des agents ayant déposé un dossier à compter du 1^{er} janvier 2011, sera quant à lui communiqué dans le courrier accusant réception de la demande de ceux-ci.

En plus des formulaires et dépliants, de nouvelles affiches pour le « CESU - garde d'enfant 3/6 ans » ont été élaborées et transmises aux services d'action sociale.

Dans la mesure où le numéro de la plateforme téléphonique est indiqué sur les dépliants et affiches, il est impératif de **remplacer les anciennes versions des supports de communication relatifs au dispositif « CESU - garde d'enfant 3/6 ans » par celles récemment diffusées.**

3. Echange des CESU portant le millésime 2010

Il est rappelé que **les CESU portant le millésime 2010 ne sont utilisables que jusqu'au 31 janvier 2011.**

Les agents n'ayant pas utilisé leurs CESU 2010 pourront toutefois en obtenir l'échange contre des titres du millésime 2011, à condition que **2010 ne soit pas l'année des trois ans ou des six ans de leur enfant et que ces CESU ne résultent pas déjà d'un échange.**

Le remplacement ne pourra être demandé par les bénéficiaires qu'à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 janvier 2011, cachet de la poste faisant foi, en adressant au prestataire, par courrier suivi, les titres 2010 accompagnés d'un bordereau de retour. Ce bordereau sera disponible sur le site internet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les CESU émis sous forme dématérialisée seront quant à eux échangeables, au cours de la même période, sur l'espace personnel en ligne e-Ticket CESU des bénéficiaires.

*
* *

Je vous remercie de bien vouloir assurer une diffusion large de ces informations auprès de vos relais en matière d'action sociale, en particulier à l'échelon déconcentré.

Mes services restent naturellement à la disposition de vos services d'administration centrale, pour répondre à toutes les questions qu'ils jugeraient opportunes.

Pour le Ministre et par délégation :
Par empêchement du Directeur général de l'Administration
et de la fonction publique et du directeur général de la Fonction publique
Le Secrétaire

Laurent GRAVELAINE